Paris, le 18 novembre 2014 - **Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Geneviève FIORASO, secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, ont lancé mardi 18 novembre le Plan national maladies neuro-dégénératives 2014 – 2019.**

En France, 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer, 150 000 par la maladie de Parkinson, et 85 000 par la sclérose en plaques.

Annoncé par le Président de la République, ce plan, issu d'une large concertation avec les acteurs du secteur, comprend 3 grandes priorités. Le Gouvernement s'engage dans une dynamique de progrès en matière de recherche, de soins et d'accompagnement. Le plan prend en compte les spécificités de chaque maladie et apporte des réponses concrètes aux besoins des patients et de leurs aidants.

1ère priorité : Améliorer le diagnostic et la prise en charge des malades :

- une coordination renforcée entre le médecin traitant et le neurologue ;
- un meilleur accès à l'expertise sur le territoire avec la création de 24 centres experts dédiés à la sclérose en plaques, la consolidation des 25 centres spécialisés Parkinson, en complément des centres de référence Alzheimer existants ;
- 100 nouveaux dispositifs MAIA (travail en commun des professionnels et outils partagés) au service de la qualité du parcours de santé des personnes âgées, objectif clé du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ;
- le développement de l'éducation thérapeutique pour les patients et leurs aidants.

2ème priorité : Assurer la qualité de vie des malades et de leurs aidants :

- une augmentation de l'accompagnement à domicile avec 74 nouvelles équipes spécialisées Alzheimer (ESA) et la conduite d'expérimentations pour adapter cette démarche à la maladie de Parkinson et à la sclérose en plaques ;
- un renforcement du soutien aux aidants avec 65 nouvelles plateformes d'accompagnement et de répit ;
- des programmes d'accompagnement des personnes malades et de leurs aidants portés par les associations, comme le prévoit le projet de Loi de santé ;
- la priorité accordée au maintien dans l'emploi ou à la réinsertion professionnelle pour les malades jeunes ;
- des solutions numériques, comme des alertes par SMS, des applications sur Smartphone ou tablettes, pour améliorer l'autonomie des patients.

3ème priorité : Développer et coordonner la recherche

- la reconnaissance de centres d'excellence en enseignement et en recherche affirmeront le positionnement de la France sur des projets européens et internationaux ;

- un renforcement des outils de connaissances (cohortes, bases de données nationales) pour agir plus efficacement sur les maladies neuro-dégénératives.

La présidence du comité de suivi du plan maladies neuro-dégénératives est confiée au Professeur Michel CLANET et la vice-présidence au Professeur Joël ANKRI. Le comité de suivi impliquera étroitement les associations de patients. Le Professeur Etienne HIRSCH assurera la présidence du comité de pilotage pour la recherche.

Ce plan confirme l'engagement de Marisol TOURAINE, Geneviève FIORASO et Laurence ROSSIGNOL en faveur de la recherche, de la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches.

Consultez le Plan maladies neuro-dégénératives 2014 – 2019